

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

86.085
Objet

PROJET DE COMPLEXE
TOURISTIQUE SUR LE SITE
DE L'ANCIEN CASINO.
Approbation du projet
architectural
Modification du Plan
Masse de la zone

DATE DE CONVOCATION

16 JUILLET

DATE D'AFFICHAGE

16 JUILLET

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 23

Nombre de votants 32

VOTE

POUR : 27

CONTRE : 3

ABSTENTIONS : 2

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

1. AOUT 1986

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt six
le Vingt Deux Juillet

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - MOST - DAUZIDOU -
BENOIT - Mmes LAPAYE - BUCHET, Adjointes
MM. BARBAT - BIROLLEAU - CANDAU - Mme CENAC - M. COUNIL -
Mmes DE GAYE - FONTAN - GAUDIN - JEAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE -
MARCONI - MONNARD - POTENNEC - REVOLAT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par M. LE MAIRE - M. BOUTET par M. BARBAT -
M. BUSSEREAU par M. BENOIT - Mme BARRAUD-DUCHERON par Mme PONTAN -
M. BERNARD par M. FABER - M. GEOFFROY par M. CANDAU - M. ROUDOT par
M. MOST - M. LE GUEUT par M. MONNARD - M. PAPEAU par M. BIROLLEAU

ABSENTE : Mme DEVIGNE

M. POTENNEC

a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal en sa séance du 12 Juin 1986, a décidé
de confier à la Société SETIMEG le soin de réaliser l'opération de
construction d'un Complexe Touristique sur l'emprise de l'ancien
Casino.

Dans le cadre de la convention qui a été signée avec ladite
Société, il a été précisé que le Conseil Municipal de la Ville de
ROYAN devait se prononcer sur le parti architectural avant toute
poursuite de l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération du 12 Juin 1986

VU le projet présenté par M. CACOUB, Architecte désigné par
la Société SETIMEG

DECIDE :

- d'approuver le parti architectural du projet tel que présenté
par M.CACOUB, conformément aux plans joints et à la maquette
exposée.

./.

- de demander à la Société SETIMEG la rédaction d'un Cahier des Charges précisant l'emprise exacte au sol du projet, le descriptif complet des constructions et le type de matériaux employés. Ce Cahier des Charges après avis de M. CACOUB, sera soumis à l'approbation d'un prochain Conseil Municipal.
- De prévoir lors d'un prochain Conseil Municipal la modification du plan de masse de la zone UAa, après révision du P.O.S. actuellement en cours d'achèvement (la hauteur de l'immeuble étant différente de celle prévue dans ce projet de révision).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Député-Maire
L'Adjoint Délégué,

